

## 70<sup>e</sup> Commission de la Condition de la Femme des Nations Unies

Ad Hoc

New York, États-Unis

9 au 13 mars 2026

### Délégation québécoise

- M<sup>me</sup> Brigitte Garceau (Robert-Baldwin)
- Conseillère en relations interparlementaires et internationales

### Contexte

La Commission de la condition de la femme des Nations Unies (CSW) est le principal organe intergouvernemental mondial dédié exclusivement à la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. La CSW est une commission fonctionnelle du Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC) et elle a été créée en 1946. La Commission de la condition de la femme joue un rôle important dans la promotion des droits des femmes. Elle reflète la réalité vécue par les femmes dans le monde entier et contribue à l'établissement des normes mondiales relatives à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes et des filles.


Au cours de la session annuelle de la Commission, d'une durée de deux semaines, des représentants des États membres des Nations Unies, d'organisations de la société civile et d'entités des Nations Unies se réunissent au siège de l'Organisation des Nations Unies (ONU) à New York.

## Objectifs et résultats

Assister à des conférences afin de s'informer sur le thème prioritaire de cette 70<sup>e</sup> CSW : « Garantir et renforcer l'accès de toutes les femmes et de toutes les filles à la justice, notamment en promouvant des systèmes juridiques inclusifs et équitables, en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en s'attaquant aux obstacles structurels. »

- Lors de la conférence d'ouverture, plusieurs intervenantes ont souligné que l'ONU n'avait elle-même jamais été dirigée par une femme en 80 ans d'existence. À l'aube de l'élection d'une nouvelle personne à ce poste lors de la prochaine Assemblée générale, elles ont appelé à soutenir une candidature féminine.
- Les conclusions agréées de la 70<sup>e</sup> Commission de la condition de la femme ont été adoptées par un large consensus des États représentés. Ces conclusions se concentrent sur le renforcement de l'accès à la justice pour toutes les femmes et filles, l'élimination des lois discriminatoires et la lutte contre les violences, notamment numériques.
- La délégation a assisté à la conférence de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) intitulée « Action francophone pour les femmes et les filles : l'identité juridique, vecteur de justice ». La députée du Québec a pris la parole et présenté la situation au Québec où l'identité juridique en tant que tel n'est généralement pas un enjeu. Elle a souligné que cependant, l'accès à la justice pour les femmes dans certaines situations était parfois plus difficile, comme dans les cas de femmes victimes de violence conjugale. La ministre de la Femme et de la Famille de la République de Guinée a pris la parole afin de faire état des actions menées visant à assurer que toutes les femmes et les filles aient accès à l'état civil. La cheffe de l'Unité égalité femmes hommes de l'OIF, Madame Michèle Balourd, a rappelé l'adoption de l'appel de Kigali par les membres de l'organisation en novembre dernier lors du Sommet de la Francophonie. Ce texte vise notamment à améliorer la collecte de données sur l'égalité femmes-hommes, à renforcer la participation des femmes, à reconnaître leur travail non rémunéré et à intégrer l'égalité dans les politiques publiques de l'espace francophone. L'accès à l'identité juridique renforce l'égalité des genres, car elle permet une reconnaissance formelle des mariages, qui offre une protection aux femmes en cas de divorce ou de succession. Une représentante du Gabon a entre autres expliqué qu'un registre central national avait été mis en place pour sécuriser les identités civiles de la population. La coordonnatrice du Réseau francophone de l'égalité femmes-hommes a expliqué que dans son pays d'origine, Madagascar, les enfants sont autorisés à fréquenter l'école même s'ils ne détiennent pas d'acte de naissance, afin de ne pas les exclure du système scolaire.

- La conférence sur le thème de : « Réduire l'iniquité d'accès à la justice pour les victimes de partage de photographies intimes » a présenté l'état des législations afin de protéger et donner accès à la justice aux victimes à travers le monde. Les expertes ont présenté la Convention des Nations Unies contre la cybercriminalité. Elles ont également partagé l'initiative « Stop le partage non-consensuel d'images intimes (STOPNCII) », un outil gratuit conçu pour soutenir les victimes d'abus. L'outil fonctionne en générant un hachage à partir des images ou vidéos intimes. Le hachage d'image consiste à utiliser un algorithme pour attribuer une valeur de hachage unique à une image. L'outil StopNCII partage ensuite le hachage avec les entreprises participantes afin qu'elles puissent aider à détecter et à retirer les images du partage en ligne.
- La délégation a assisté à une conférence organisée par la Mission permanente du Canada auprès des Nations Unies sur le thème : « Le pouvoir de diriger, le pouvoir de rendre justice : les femmes parlementaires transforment la gouvernance ». La présidente de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, Madame Petra Bayr, a présenté diverses initiatives, dont des plateformes de collaboration trans-partisanes pour permettre aux femmes d'entrer en contact sur des enjeux liés à la condition féminine. Elle a également mentionné l'existence d'un réseau de femmes pour la paix au sein du Conseil de l'Europe.
- Le panel intitulé « L'auto-défense redéfinie : La liberté pour l'autonomisation » a été organisé par la Fédération canadienne des femmes d'affaires et professionnelles. Cette organisation appuie les femmes grâce à des programmes de mentorat, de réseautage de renforcement des compétences et d'autonomisation économique. L'experte Nancy Gagnon a présenté sa théorie des huit piliers permettant aux femmes d'être indépendantes, à savoir : la communauté, le discernement, la confiance en soi, l'indépendance financière, les droits légaux, la conscience de la violence et finalement, prendre action.
- La délégation a assisté à un événement parallèle organisé par l'Union interparlementaire (UIP) et ONU Femmes intitulé : « Le rôle des parlements s'agissant de réaliser la parité dans les processus décisionnels et de garantir aux femmes et aux filles un accès à la justice tenant compte des questions de genre ». Le premier panel portait sur : « promouvoir l'accès à la justice pour toutes les femmes et les filles : approches intersectionnelles et action parlementaire ». Parmi les expertes, la présidente de l'Assemblée nationale française, Madame Yaël Braun-Pivet, a présenté les derniers développements en matière de justice pour les femmes en France. Elle a notamment mentionné que le délai de prescription sur les crimes sexuels commis sur une mineure a été étendu à 30 ans et que la notion de consentement a été ajoutée à la notion de viol dans le code criminel. La présidente de l'UIP et présidente de l'Assemblée nationale de la République de Tanzanie, Madame Tulia Ackson, a présenté la carte 2026 de l'organisation sur les femmes dans les parlements. Une très légère augmentation a été enregistrée depuis 2025, le pourcentage passant de 27,2% à 27,5%. Il s'agit de l'augmentation la plus faible de la dernière décennie. D'autres intervenantes ont notamment discuté de l'importance que toutes les lois



autorisant le mariage des jeunes filles soient abolies, tout comme celles prévoyant le mariage des victimes avec leur agresseur (*marital rape laws*).

- La députée a pris part au Caucus des femmes parlementaires francophones organisé par le Réseau des femmes parlementaires de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF). Des représentantes du Maroc, de Belgique, du Cambodge et de République démocratique du Congo étaient présentes. La députée a présenté certains des derniers développements législatifs en matière de condition féminine au Québec, dont la mise en place de tribunaux spéciaux pour les victimes de violence conjugale et l'adoption de la Loi 24 : « Loi visant à protéger les élus municipaux et à favoriser l'exercice sans entraves de leurs fonctions ». La présidente du Réseau a annoncé que ce dernier ferait un rapport sur les cyberviolences envers les femmes.
- La députée a assisté à l'atelier organisé par Réseau des femmes parlementaires de l'APF « Femmes, paix, sécurité : une urgence politique ». En lien avec la thématique centrale de la CSW70 sur l'accès à la justice, le panel visait à souligner que dans les situations de conflit, de post-conflit et de crise, ces défis sont particulièrement aigus. Les femmes et les filles y sont exposées à des violences multiples, notamment sexuelles et sexistes, tandis que leur accès à la justice demeure limité et que leur participation aux processus décisionnels liés à la paix et à la sécurité reste insuffisante. L'atelier avait également pour objectif de souligner le rôle central des parlementaires – et en particulier des femmes parlementaires – en tant qu'actrices clés de l'application de la Résolution 1325, du contrôle de l'action gouvernementale et de l'application de cadres juridiques et normatifs effectifs. À cet effet, parmi les interventions, la Secrétaire générale adjointe des Nations unies et représentante spéciale chargée de la question des violences sexuelles en période de conflit a présenté certaines initiatives, dont les programmes de protection des témoins et l'aide juridique gratuite aux victimes. La présidente de l'Assemblée nationale française (ANF), Madame Yaël Braun-Pivet, a souligné quant à elle que l'appel de Kigali avait justement rappelé la volonté ministérielle de renforcer l'agenda femmes, paix et sécurité. Elle a souligné la parution du rapport sur la diplomatie féministe de l'ANF et que toute diplomatie féministe est aussi une diplomatie de paix.


Présenter la perspective du Québec à titre de conférencière.

- La députée a été invitée à prendre la parole sur le panel intitulé « L'auto-défense redéfinie : La liberté pour l'autonomisation ». La députée québécoise a pris la parole afin de parler des droits légaux des femmes. Elle a expliqué l'importance pour les femmes de connaître leurs droits et d'avoir accès à la justice. Un des aspects de cet accès consiste à comprendre les systèmes de défense des droits. La députée a parlé du contrôle coercitif et de la difficulté à prouver la situation des femmes sous son emprise. Finalement, elle a mentionné que le rôle des maisons d'hébergement pour les femmes victimes de violence conjugale est central dans la sensibilisation à cette forme de violence ainsi que pour aider les femmes à s'en sortir.

- La députée du Québec était également paneliste lors de l'événement organisé par l'organisme Regards de femmes sur le thème de : « Accès à la justice pour les femmes : Conventions intercontinentales et nouvelles formes de violence en ligne ». La députée a présenté diverses mesures mises en place au Québec pour contrer la violence en ligne. Par exemple, en 2024, l'ANQ a adopté la *Loi visant à contrer le partage sans consentement d'images intimes et à améliorer la protection et le soutien en matière civile des personnes victimes de violence*. Cette loi accélère et simplifie les procédures visant à émettre une ordonnance pour faire retirer ces images et durcit les sanctions pour non-respect de l'ordonnance.
- La députée était aussi experte sur le panel suivant : « *Breaking Political Barriers: Reforming Laws and Systems to ensure women's full and equal participation* ». Cette activité était organisée par les Femmes parlementaires du Commonwealth et *Women Political Leaders*. Les objectifs étaient d'identifier et examiner des lois discriminatoires qui persistent et empêchent l'accès aux femmes en politique, d'échanger sur les stratégies de réformes pour ces éléments discriminatoires et de discuter de la prévalence et de l'impact de la violence envers les femmes en politique. La députée a présenté différentes réformes qui ont été mises en œuvre à l'ANQ afin de favoriser la venue et le maintien des femmes en politique. Elle a présenté la salle familiale et la halte-garderie. Elle a présenté la *Politique en matière de prévention et de traitement des situations d'incivilité, de conflits et de harcèlement psychologique et sexuel au travail* et le Comité Zéro Harcèlement, composé de parlementaires. Finalement, elle a fait connaître la *Loi visant à contrer le partage sans consentement d'images intimes et à améliorer la protection et le soutien en matière civile des personnes victimes de violence*, adoptée en 2024 par l'Assemblée.
- La députée a été invitée à prendre part à une activité de l'UIP intitulée : « *Leading together: Intergenerational mentorship in politics between women MPs and young women* ». Elle a été jumelée avec deux jeunes femmes intéressées par l'engagement politique. À travers des échanges structurés, elles ont discuté des expériences de leadership des élues, des leçons apprises en politique et des stratégies pour outrepasser les barrières à la présence des femmes en politique. Le mentorat avait aussi pour objectif de renforcer la confiance des jeunes femmes ainsi que leurs connaissances sur les processus parlementaires et les opportunités pour s'engager en politique.

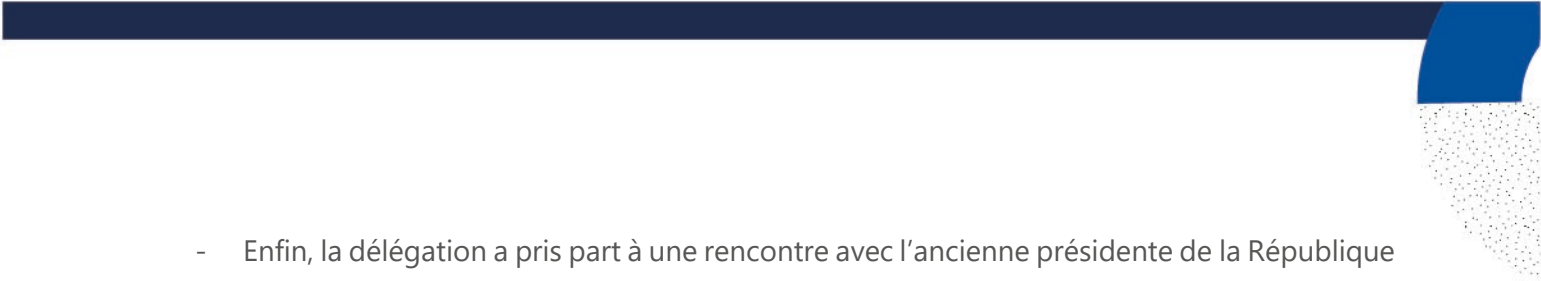
Effectuer du réseautage afin d'élargir le réseau de contacts de l'ANQ et échanger sur les bonnes pratiques parlementaires reliées à la condition féminine.

- La députée a rencontré l'Ambassadeur canadien auprès des Nations Unies, l'Honorable David Lametti. Ils ont discuté de la montée des discours masculinistes en ligne, affectant particulièrement les jeunes partout à travers le monde. Ils ont échangé sur la difficulté de contrôler le contenu porté à l'attention de ce jeune auditoire en ligne sur les plateformes numériques. La députée a mentionné son intérêt pour une solution globale et s'est



questionnée avec l'Ambassadeur sur les conventions internationales en place. Ils ont également échangé sur le projet de loi C-63, mort au feuillet lors des dernières élections générales fédérales. L'Ambassadeur a mentionné l'idée de sensibiliser les programmeurs de ces plateformes à empêcher les contenus violents. La nouvelle loi entrée en vigueur en Australie en décembre 2025 interdit aux jeunes de moins de 16 ans d'avoir accès à dix plateformes pourrait exercer une pression sur ces dernières afin de modérer plus efficacement la violence. Sur le plan national, ils ont aussi discuté de l'importance pour les provinces canadiennes d'agir de manière concertée sur ces enjeux en complémentarité avec les actions fédérales.

- La députée a rencontré Madame Nicole Ameline, membre du Comité Consultatif du Conseil des Droits de l'Homme et Présidente de l'Institut International des droits de l'Homme et de la Paix. Madame Ameline ayant également été ministre en France, elle a raconté comment elle avait travaillé à faire inclure la première inscription concernant la parité dans la constitution française en 2000, qui a imposé aux partis politiques de présenter autant de femmes que d'hommes sur les listes électorales pour les scrutins proportionnels sous peine de sanctions financières. Selon Madame Ameline : « La démocratie est inachevée lorsqu'elle n'est pas paritaire ». Elles ont ensuite échangé à propos de la Convention pour l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF). Dans son préambule, la Convention stipule que la participation des femmes est une condition de la paix mondiale. Selon les articles 7 et 8, les États doivent veiller à la participation des femmes de manière égale en politique et en diplomatie. Madame Ameline a présenté la Recommandation générale 40 de la CEDEF, qu'elle a rédigée et contribué à faire adopter. Elle porte sur la représentation inclusive des femmes dans les lieux de pouvoir. Finalement, elles ont échangé à propos du concept d'apartheid de genre, qui qualifie des situations extrêmes où les femmes sont complètement exclues de la société comme en Afghanistan.

- 
- Enfin, la délégation a pris part à une rencontre avec l'ancienne présidente de la République du Chili, Madame Michelle Bachelet, candidate au poste de Secrétaire générale des Nations Unies. Des représentantes d'autres délégations ont énoncé qu'elles souhaitaient voir une femme élue à la tête de l'organisation pour la première fois et que de manière générale, les femmes n'aient pas besoin de prouver qu'elles ont leur place dans tous les lieux de décisions.

## Statistiques



## Suivi

La prochaine Commission de la condition de la Femme des Nations Unies se déroulera en mars 2027.

## Dépenses

### Brigitte Garceau (Robert-Baldwin)

Transport	1 798,48 \$
Repas	661,40 \$
Hébergement	2 543,97 \$
Divers	121,00 \$
<b>Sous-total</b>	<b>5 124,85 \$</b>

### Conseillère en relations interparlementaires et internationales

Transport	1 879,25 \$
Repas	535,04 \$
Hébergement	1 724,80 \$
Divers	96,80 \$
<b>Sous-total</b>	<b>4 235,89 \$</b>

### Sous-totaux globaux

Transport	3 678 \$
Repas	1 196 \$
Hébergement	4 269 \$
Divers	218 \$
<b>TOTAL</b>	<b>9 361 \$</b>